

# Au-delà de la culture et de la récolte

## Pour vous aider à rester en sécurité pendant les opérations de culture, de récolte et de transformation du cannabis

Avec la légalisation de la culture, de la récolte et de la transformation du cannabis par le gouvernement canadien, les exploitants autorisés et les travailleurs des usines de production de cannabis devront se conformer aux lois applicables en matière de santé et de sécurité pour se protéger des risques d'exposition susceptibles d'avoir des effets immédiats et à long terme sur la santé. Savez-vous comment vous protéger des risques professionnels liés aux activités de culture du cannabis?

Nous avons passé des décennies à vous fournir les informations dont vous avez besoin pour identifier les risques potentiels tout en améliorant les produits de protection respiratoire qui vous protègent du danger. Voici un aperçu de ce que les travailleurs doivent savoir pour réduire leur exposition et les effets sur la santé immédiats et à long terme associés à la culture, à la récolte et à la transformation du cannabis.



Grossissement du cannabis

## Qu'est-ce que le cannabis?

Le cannabis est un mélange gris verdâtre de fleurs séchées de la plante *cannabis sativa*. Le principal produit chimique psychoactif du cannabis est le delta-9-tétrahydrocannabinol (THC), responsable de ses effets intoxicants. Ce produit chimique se trouve dans la résine produite par les feuilles et les fleurs de la plante de cannabis. La plante contient également plus de 500 autres produits chimiques, dont plus de 100 composés chimiquement liés au THC, appelés cannabinoïdes.

Le cannabis peut être inhalé en fumant des cigarettes roulées à la main appelées des *joints*, des pipes ou des pipes à eau appelées *bongs* ou dans des *blunts* (cannabis roulé dans des enveloppes de cigares). Il peut également être ingéré dans du thé infusé ou mélangé à des aliments appelés *produits alimentaires au cannabis*, tels que les brownies, les biscuits ou les bonbons.

## Comment cela pourrait-il m'affecter?

Le 13 avril 2017, le gouvernement fédéral canadien a présenté une série de lois établissant un « cadre juridique strict » pour la production, la vente, la distribution et la possession de cannabis. Les provinces, les territoires et les municipalités pourront adapter les règles à leurs propres juridictions et définir leurs permis ou licences pour la culture, la distribution et la vente au détail de cannabis. Cette loi a été adoptée en octobre 2018. Cela signifie que les travailleurs qui participent à la culture, à la récolte et à la transformation du cannabis peuvent être exposés à de nombreux risques en matière de santé et de sécurité et sont couverts par les réglementations en vigueur en matière de santé et de sécurité au travail.

# Quand suis-je à risque?

Les travailleurs qui participent à la culture, à la récolte et à la transformation de produits à base de cannabis peuvent être exposés aux dangers pour la santé suivants :

- ▶ L'exposition à la moisissure lors des opérations de culture et de récolte en intérieur
- ▶ L'exposition au THC lors de la manipulation des fleurs de la plante, pouvant se produire par contact cutané ou oculaire, ou par inhalation
- ▶ Les expositions aux pesticides et aux engrais
- ▶ L'exposition excessive au dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) dans des serres présentant des environnements de culture optimisés, c.-à-d., le CO<sub>2</sub> est ajouté à l'environnement pour favoriser la croissance des plantes
- ▶ L'exposition accidentelle au monoxyde de carbone (CO) et aux oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) provenant des dispositifs produisant du CO<sub>2</sub>, c.-à-d., pour augmenter les concentrations de CO<sub>2</sub>, certaines entreprises peuvent diriger des produits de combustion incomplète, pouvant inclure du CO<sub>2</sub>, dans les zones de croissance des plantes
- ▶ Les expositions aux solvants pouvant être utilisés dans les opérations de transformation
- ▶ L'exposition excessive aux ultraviolets (UV) provenant des lampes de culture
- ▶ [Le stress dû à la chaleur](#) dans les opérations de culture en plein air

Les autres risques pour la sécurité liés à la culture du cannabis peuvent inclure des décharges électriques ou des coupures, des pincements et des entorses au cours des opérations de récolte ou de transformation.

---

# Que puis-je faire pour me protéger?

## Réduire les expositions aux moisissures, pesticides et autres produits chimiques

Un appareil de [protection respiratoire](#) adéquat devrait être utilisé pendant les opérations de culture et de récolte pour aider à réduire l'exposition potentiellement dangereuse aux moisissures, pesticides et autres produits chimiques. La sélection et l'utilisation de l'appareil de protection respiratoire doivent être basées sur les résultats de la surveillance de l'air, conformément aux facteurs de protection caractéristique (APF) décrits dans la norme Z94.4 de la CSA ou dans un autre document de sélection publié par la province (comme NIOSH et USA OSHA). Selon l'évaluation de l'exposition de l'employeur, un respirateur jetable N-95 ou P-100, un respirateur à demi-masque ou à masque complet avec une combinaison de cartouche de filtre contre les vapeurs organiques et de filtre P100, peuvent offrir une protection appropriée.

- ▶ [Respirateur contre les particules Aura<sup>MC</sup> 3M<sup>MC</sup>, 9211+, N95](#)
- ▶ [Respirateur contre les particules 3M<sup>MC</sup>, 8511, N95](#)
- ▶ [Respirateur contre les particules 3M<sup>MC</sup>, 8293, P100](#)
- ▶ [Respirateur réutilisable à demi-masque à attache rapide confort robuste 3M<sup>MC</sup>, 6502QL](#)
- ▶ [Respirateur réutilisable à masque complet ultra FX 3M<sup>MC</sup>, FF-402](#)
- ▶ [Cartouche/filtre contre les vapeurs organiques 3M<sup>MC</sup>, 60921](#)

## Maintenir une bonne ventilation

Cela aidera à éviter une surexposition aux gaz tels que le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et les oxydes d'azote, car les appareils de protection respiratoire à purification d'air ne fourniront aucune protection contre ces trois gaz. La surexposition à ces gaz reste une préoccupation majeure si les dispositifs de production de CO<sub>2</sub> ne sont pas surveillés ou entretenus correctement lors des activités de production.

# Protéger les yeux du contact avec le THC, les pesticides et autres produits chimiques

Les employeurs devraient envisager les besoins en matière de [lunettes de protection](#), de lunettes de protection avec écran facial ou de respirateur à masque complet.

Si les travailleurs ne sont pas obligés de porter un respirateur à masque complet pour la pulvérisation de pesticides, l'employeur peut décider que des lunettes à coques à ventilation indirecte seront utilisées.

► [Lunettes de protection SecureFitMC 3M<sup>MC</sup> de Série 600, Verres antibuée gris Scotchgard<sup>MC</sup>, SF602SGAF](#)

► [Lunettes de protection Solus 3M<sup>MC</sup> avec Verres antibuée gris Scotchgard<sup>MC</sup>, S1102SGAF, bleu et noir](#)

► [Lunettes à coques Goggle Gear 3M<sup>MC</sup> de Série 500 avec Verres antibuée transparents Scotchgard<sup>MC</sup>](#)

## Empêcher le contact cutané avec le THC pendant les activités de coupe et de récolte

Cela contribuera à réduire le risque d'exposition cutanée au THC, aux pesticides et aux engrais. Des combinaisons de protection, des sarraus de laboratoire, des tabliers, des chaussures et surtout des gants doivent être pris en compte lors des activités de coupe et de parage ainsi que lors de l'application de pesticides ou de produits chimiques fertilisants. Lors des opérations en extérieur, le risque de stress thermique accru doit être pris en compte lors de la sélection des vêtements de protection des travailleurs.

## Bibliographie

1. Washington State Department of Labor & Industry. Cannabis Industry Safety & Health (Cannabis) (Sécurité et santé dans l'industrie du cannabis [cannabis]). Extrait le 19 octobre 2017 de <http://www.lni.wa.gov/Safety/Topics/Industries/Marijuana/>
2. Martyny, John; Van Dyke, Mike; Schaeffer, Josh; Serrano, Kate Health Effects Associated with Indoor Cannabis Grow Operations (Effets sur la santé associés aux opérations de culture de cannabis en intérieur). Division of Environmental and Occupational Health Sciences, Department of Medicine, National Jewish Health, Denver, CO.
3. Koch, Thomas; Chambre, Carol-Lynn; Bucherl, Stacy; Martyny, John; Cotner, John; et Thomas, Stan. Colorado Environmental Health Association Conference, Steamboat Springs, CO., Hashing Out the Issues: IAQ and Health and Safety in the Cannabis Industry (Discuter des problèmes : QAI et santé et sécurité dans l'industrie du cannabis), 26 septembre 2014.
4. Clandestine Indoor Cannabis Grow Operations – Recognition, Assessment, and Remediation Guidance (Cultures clandestines de cannabis en intérieur - Conseils pour la reconnaissance, l'évaluation et la correction), AIHA. 1er janvier 2010.
5. Division des produits de protection individuelle de 3M Bulletin de données techniques n° 249 : Legal Cannabis Growing Operations (Culture légale de cannabis). Septembre 2016 Extrait de [multimedia.3m.com/mws/media/.../tdb-249-legal-Cannabis-growing-operations-pdf](http://multimedia.3m.com/mws/media/.../tdb-249-legal-Cannabis-growing-operations-pdf)
6. Sun Media, Toronto Sun. What to expect from the Liberals' Cannabis bill (À quoi s'attendre du projet de loi sur le cannabis des libéraux). 13 avril 2017.

Contactez-nous pour plus d'informations sur la manière de rester en sécurité pendant les opérations de culture, de récolte et de transformation du cannabis.



### ▲ MISE EN GARDE

Ces respirateurs réduisent l'exposition à certains contaminants en suspension dans l'air. Avant de se servir du produit, l'utilisateur doit lire et comprendre les directives d'utilisation fournies avec celui-ci. Mettre sur pied un programme de protection respiratoire écrit, conforme au règlement 29 CFR 1910.134 de l'OSHA, en matière de formation, d'essai d'ajustement et d'évaluation médicale. Au Canada, se conformer à la norme Z94.4 de la CSA et/ou aux exigences de l'autorité compétente de sa région, le cas échéant. **Une mauvaise utilisation peut provoquer des problèmes de santé ou la mort.** Pour tout renseignement sur l'utilisation adéquate de ce produit, lire les directives sur l'emballage, consulter son superviseur ou communiquer, au Canada, avec le Service technique de la Division des produits d'hygiène industrielle et de sécurité environnementale de 3M au 1 800 267-4414.